

ARRONDISSEMENT
de
St JEAN DE MAURIENNE

**COMMUNE
de
St COLOMBAN DES VILLARDS**

Chef Lieu
St COLOMBAN DES VILLARDS
73130

☎ : 04.79.56.35.72
📠 : 04.79.59.42.81
✉ : mairie-st.col@wanadoo.fr

ST-COLOMBAN-DES-VILLARDS, LE 08 DECEMBRE
2025

**5^{ème} réunion de la
COMMISSION DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE**
Lundi 24 Novembre 2025 – 17h en Mairie
Compte rendu n°5

- Présents :

- pour la Mairie :** Pierre-Yves BONNIVARD (Maire), Christian FRASSON-BOTTON (3^{ème} Adjoint au Maire), Stéphanie LAFAURY (conseillère municipale), en visioconférence.
- pour l'Office de Tourisme :** Marie BONOT (Directrice), Johan ROCQUIN (Responsable Evènements/Animations).
- pour les Socio-professionnels :** Cindy DIMPRE (Auberge du coin), Jean-Marc BORDAS (Association Les Villarins et Amis de la vallée des Villards), Myriam LIENARD (Naturopathie et massages), Guillaume MARTIN-COCHER (agriculteur et apiculteur), Cécile VUAILLAT (Epicerie des Villards).
- Pour SSDS :** Simon CARTIER-LANGE (Chef des pistes).

- Absents Excusés :

- Pour la mairie :** Christine REFFET (2^e Adjointe au Maire), Valéry FAVRE-TEYLAZ (Conseillère municipale), Marie-Thérèse LEDAIN (Conseillère municipale), Corinne BRIFFAUD (Secrétariat à l'accueil de la Mairie), Elodie PERRIN (secrétaire de mairie).
- Pour la mairie de Saint-Alban-des-Villards :** Jacqueline DUPENLOUP (Maire).
- Pour les sociaux-professionnels :** Dany FAVRE-TROSSON (Association et compagnie), Lionel GIRARD (Skis Loc Conception), Véronique GRASSI (Intervenante ADMR sur Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards), Josette ROSTAING-TROUX (Association Et compagnie).
- Pour SSDS :** Antoine MAITRE (Chef d'exploitation).
- pour le SIVAV :** Romane VIDAL (Chargée des Activités de pleine nature), Lucie GILLIBERT (Chargée de mission VTT).
- Autres :** Nicole AUBERT (citoyenne et contribuable).

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 06 novembre 2025

Le compte rendu, sans remarque, est approuvé à l'unanimité.

2 - Point à date sur l'ouverture du Domaine skiable (saison 2025/2026)

Le Maire, Pierre-Yves BONNIVARD indique que plusieurs points liés au domaine skiable seront adoptés par délibérations du Conseil municipal de Saint-Colomban-des-Villards en séance du 28 novembre 2025.

• Statuts de la Régie municipale

Les statuts déterminent l'organisation administrative et financière de la « Régie du domaine skiable de Saint-Colomban-des-Villards », qui entrera en activité, à compter du 1^{er} décembre 2025, pour une durée illimitée.

La Régie est administrée sous l'autorité du Maire de la Commune de Saint-Colomban-des-Villards et du Conseil municipal. La présidence sera assurée par le Maire s'il n'y a pas de volontaires pour s'en occuper. La Régie comptera un Directeur ou une Directrice, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, mais avec des prérogatives très limitées.

• Fixation des horaires d'ouverture du Domaine skiable

Le Maire rappelle que par délibération du 26 septembre 2025, le Conseil municipal a approuvé l'ouverture du Domaine skiable de Saint-Colomban-des-Villards comprenant le tapis de l'Ourson et les téléskis de l'Épinette et de Rogemont, du samedi 20 décembre 2025, à 9 h, au dimanche 8 mars 2026, à 17h. Les jours et horaires d'ouverture seront les suivants :

- ouverture : 7 jours sur 7 ;
- vacances scolaires et week-ends : de 9 h à 16 h 30 ;
- hors vacances scolaires : de 10 h à 16 h 30.
- les effectifs en personnel à date permettent d'assurer ce fonctionnement.

Dans le cadre de la Convention de Délégation de service public conclue avec Savoie Stations Domaines Skiables-Saint-Colomban-des-Villards, la Mairie est dans l'obligation au terme de celle-ci de reprendre les effectifs permanents et saisonniers bénéficiant d'une reconduction de contrat, aux conditions en vigueur.

Ces dispositions concernent sept salariés sous contrat de droit privé : un agent en contrat à durée indéterminée à mi-temps et six salariés en contrat à durée déterminée saisonnier sans terme précis.

- **ESF**

Le Maire informe qu'à ce jour l'École du Ski Français de Saint-Colomban-des-Villards est en attente de la mise en place d'une organisation pour ouvrir cette saison.

- **Conditions tarifaires des remontées mécaniques**

Le Maire rappelle que la gratuité des remontées mécaniques a été votée à l'unanimité par le Conseil municipal via deux votes successifs : les 26 septembre et 7 novembre 2025. Le fonctionnement d'une billetterie – même avec un prix de forfait modique – entraînerait plus de dépenses que de recettes pour la Commune, et accroîtrait, de ce fait, le déficit qui est supporté par les impôts des contribuables pour l'exploitation du domaine skiable.

Le Maire souligne que certains ont pensé que la gratuité des remontées mécaniques était un canular. Aujourd'hui, « *ce cas d'école fait boule de neige* » dans des stations qui sont dans la même situation que Saint-Colomban-des-Villards. Des collectivités réfléchissent à l'application de la gratuité pour des transports publics déficitaires...

- **Navettes skieurs pour Saint-François-Longchamp**

La Commune va mettre en place un service de navettes skieurs en accès libre en direction de la station de Saint-François-Longchamp, plus proche géographiquement.

Ce service complète l'offre ski de Saint-Colomban-des-Villards qui n'a plus de liaison avec le domaine des Sybelles. Il sera assuré trois fois par semaine (lundi, mardi et jeudi) pendant les vacances scolaires de Noël et Jour de l'An (samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026) et d'hiver (samedi 7 février au dimanche 8 mars 2026, selon les zones). Le nombre de places dans le bus sera limité à 51. Départ à 8h15 du hameau de La Pierre, devant le bâtiment d'accueil des remontées mécaniques. Retour à 17h au départ de Saint-François-Longchamp.

Ce service de transport remplacera les navettes Ski-Bus habituelles qui circulaient dans la Vallée des Villards ces dernières années.

Plusieurs questions sont posées par des membres de la Commission sur le contrôle des passagers des navettes :

- sont-elles réservées aux seuls skieurs ? Des non-skieurs pourront-ils les prendre pour passer la journée à Saint-François-Longchamp ? ;
- faut-il engager une personne (1 heure) pour contrôler les passagers ?

Voir également comment on peut négocier une réduction du forfait ski, à Saint-François-Longchamp, pour ces passagers venus de Saint-Colomban-des-Villards. Marie BONOT se propose d'accompagner un élu, si nécessaire.

3 – Programme d’activités sportives et d’animations pour la saison hivernale 2025/2026

Front de neige

Activités sportives et de pleine nature

La Commission passe en revue les activités et animations hivernales retenues au cours des dernières réunions en apportant des précisions et compléments pour certaines :

- **Ski alpin** : l’objectif est d’attirer un large public familial de skieurs débutants. Le domaine skiable sera ouvert avec le Tapis de l’Ourson, le téléski de l’Épinette et le téléski de Rogemont.

- **Raquettes à neige** : l’absence de ski alpin sur la piste de l’Ormet offre l’opportunité de créer deux nouveaux itinéraires pour la raquette à neige, dont l’un d’eux existait déjà et a été modifié : un parcours conduira à l’Auberge du Coin, l’autre à l’Ormet supérieur. Le départ s’effectuera sur le Front neige, à Nanchenu, côté gauche du chalet de Bee’s Happy.

Un secteur du parcours raquettes et ski de randonnée qui conduit à l’Ormet supérieur à partir de l’auberge du Coin est barré par des arcosses. À ce jour, le travail de déboisement nécessaire n’a pas pu être effectué, les employés communaux de Saint-Colomban-des-Villards et le personnel de la Régie ne pouvant pas le faire faute de temps avant l’arrivée de la neige.

Cet hiver, les adeptes de raquettes auront le choix entre six parcours à Saint-Colomban-des-Villards et six parcours à Saint-Alban-des-Villards. La carte pourra être présentée lors de la prochaine réunion.

- **Ski de randonnée** : le versant Belledonne de la Vallée des Villards est une destination recherchée pour les pratiquants de ski de randonnée. L’arrêt du télésiège de l’Ormet permet de développer cette activité avec des itinéraires balisés et sécurisés d’initiation sur l’autre versant de la vallée. La montée se fera sur la piste d’été de l’Ormet jusqu’à l’Auberge du Coin, avec la possibilité de rejoindre le sommet de l’Ormet sur le tracé raquettes à neige. La descente s’effectuera par la piste d’hiver.

- **Luge** : historiquement, une piste est réservée aux enfants, sur le Front de neige, à proximité du Tapis de l’Ourson, côté Nanchenu.

Afin de libérer de l’espace dans ce secteur, Simon CARTIER-LANGE indique qu’une étude est en cours pour une éventuelle utilisation de la passerelle d’arrivée du télésiège comme piste de luge. Damée, cette passerelle – laissée libre cet hiver –, serait dédiée à la luge et sécurisée. Une cohabitation harmonieuse entre toutes les activités sur ce secteur serait mise en œuvre.

- **Biathlon laser** : deux prestations seront assurées avec quatre pistes de tir : l'une le dimanche 21 décembre 2025 (10h à 14h), l'autre pendant les vacances scolaires de février 2026 (coût unitaire : environ 750 euros).
- **Laser Game** : pendant les vacances scolaires, deux fois par semaine, avec un minimum de quatre personnes. Site à choisir.
- Pour les vacances scolaires de Noël / Jour de l'An 2025 et de février 2026 - **Projet de pack d'activités encadrées** et d'outils pédagogiques proposé par le Comité de Savoie des Clubs alpins et de montagne.
Ce Comité (organisation associative) a des compétences d'accompagnement et d'encadrement. Le pack d'activités peut être opérationnel dès le 20 décembre et pour les semaines du 10, 17 et 24 février 2026. La proposition de ce Comité peut s'adapter aux souhaits de la commune :
 - mise en place d'un parcours permanent de ski de randonnée ;
 - escape game neige et avalanche sur le Front de neige. Très attractif pour les familles ;
 - sorties raquettes. Encadrement assuré par un accompagnateur en moyenne montagne : 10h/12h – Découverte familiale, traces et indices d'animaux. 13h/16h30 – Lecture de paysages, biodiversité, quiétude hivernale ;
 - diffusion du film « Hors Pistes ». Sensibilisation à la cohabitation entre sports et biodiversité.

La prestation complète du Comité s'élève à 4 550 euros, hors hébergement qui serait assuré par la Commune. Pour un lancement opérationnel du pack d'activités à partir du 20 décembre 2025, il faut une validation de principe avant le 10 décembre et un cadrage technique sur site dans la semaine du 15 décembre.

À noter que ce projet a été lancé par Stéphanie LAFAURY, Marie-Thérèse LEDAIN, Valérie FAVRE-TEYLAZ, conseillères municipales, et Simon Cartier-Lange, Chef des pistes, lors d'une rencontre, le 13 novembre 2025, avec Jean-Luc CRAMBADE et David SAVOYE, Président et Directeur du Comité de Savoie des Clubs alpins et de montagne.

- **Descente aux flambeaux** – Elle est compromise faute d'encadrement (pas de moniteurs volontaires).
- **Bouées glissantes** – Déjà évoquée lors la première réunion de la Commission, cette activité fait l'objet d'une nouvelle discussion. Simon CARTIER-LANGE rappelle sa dangerosité, en raison d'une « *morphologie du terrain pas adaptée*. » L'idée de pratiquer cette activité dans la « cuvette » (bassin) du Plan d'eau (en damant la neige) est évoquée, car la sécurité serait assurée par les berges.
- **Show musical avec démonstration de ski acrobatique sur le Front de neige** : Guillaume MARTIN-COCHER rappelle que ce type de show a une forte

attractivité auprès du public. Il suggère de garder l'idée en tête et de « *voir d'abord comment on va fonctionner et vivre cet hiver.* »

Dans le village

Activités culturelles, découverte du Patrimoine, détente et loisirs, événements (saison hivernale 2025/2026)

Marie BONOT et Johan ROCQUIN font un point à date sur les projets de l'Office de tourisme Terres de Maurienne – Vallée des Villards. Ce programme est à compléter et à finaliser.

- **20 et 22 décembre 2025 - Fenêtres de l'Avant** avec promenades dans les hameaux de Saint-Colomban-des-Villards. Animation organisée par l'association Les Villards, Patrimoine et Culture.
- **21 décembre : Trail hivernal des Villards by Dare 2b** (dit « *Trail blanc* »). Cet événement sportif (course de 10 kilomètres) est organisé en collaboration avec Maurienne ski alpinisme. Il marquera le lancement de la saison hivernale.
- **22 et 23 décembre 2025 - Marché de Noël** à la Salle des Fêtes (14h à 18h). Organisé par l'association La Fine Équipe.
- **22 et 29 décembre 2025 : Balade aux lampions** (17h30/18h30) au départ de l'OT pour une visite des hameaux, des chapelles et de l'Église... Une manière conviviale de découvrir le Patrimoine local.
- **23 décembre 2025 - Spectacle de sculpture sur glace**, en clôture du Marché de Noël.
- **24 décembre 2025 - Veillée de Noël**, à l'Église.
- **26 décembre et 30 décembre 2025 - Rendez-vous des fondues.** À partir de 11h, dégustation de fromages savoyards lors de fondues préparées en plein air, au pied des pistes.
- **29 décembre : Balade gourmande et contée, animée par Zian des Alpes**, autour du village (Église, Plan d'eau, Résidence Goélia, Maison du Patrimoine). Dégustation de produits locaux (chocolat, fromage, miel). Départ devant l'OT à 17h pour 1h/1h30 de balade. Lier la gourmandise à la découverte de contes et récits.
- **31 décembre 2025 - Feu d'artifice (et bal restant à confirmer ou pas ?).** Le Club des Sports n'assurera pas l'organisation du bal cette année puisqu'il a décidé de "se mettre en sommeil". L'association Les Villarins et Amis de la Vallée des Villards se positionne pour prendre en charge cette organisation si elle a les moyens.

- **7 janvier 2026** - Cinébus avec le film tout public : « Le Secret du loup d'Éthiopie », un loup qui butine et se prend pour une abeille. À 16h, à la Salle des Fêtes, en présence du réalisateur.
- **10 février 2026** - Concert de Gospel en l'Église de Saint-Colomban-des-Villards.
- **17 février 2026** - Spectacle très jeunes enfants (30 minutes, 587€) et spectacle tout public (50 minutes, 856 €), avec deux comédiens. Proposition de Saint-Alban-des-Villards. Jacqueline DUPENLOUP évoque une possibilité de subvention de « Savoie en Scènes ». Elle préconise de monter un plan de financement : « Savoie en Scènes », Communes et OT. Ce travail pourrait être réalisé en lien avec le secteur jeunesse de DECLICC.
- **Février 2026** - animation avec la Fondation FACIM. Proposition de Saint-Alban-des-Villards. La Maire prendra contact avec Alice LAUGA, référente en Moyenne Maurienne.
- **30 mai 2026** - Spectacle « Le beau Monde » - Proposition de Saint-Alban-des-Villards. Porté par Espace Malraux et monté par des comédiens venus en résidence artistique au printemps 2025 à Saint-Alban. Le spectacle pourrait être présenté, soit sur le terrain multisports du plan d'eau à Saint-Colomban, soit dans la Salle des Fêtes de Saint-Colomban. Recherche d'un hébergement pour 18 personnes pour 10 jours en mai.
- **Parcours (visites) des ateliers d'artisans et d'artistes locaux.** Simon CARTIER-LANGE évoque ce type d'animation qu'il propose déjà dans son atelier. « *Le problème, c'est d'attirer du monde. Ici, En moyenne une quinzaine de personnes, ailleurs... plusieurs centaines.* » À noter qu'en juillet, l'Association des Villarins et Amis de la vallée des Villards organise le « Parcours des ateliers ». Cette animation réunit des artistes et artisans de Saint-Colomban-des-Villards, qui accueillent le public dans leurs ateliers.

Autres projets...

- **Spectacles lumineux** – Marie BONOT évoque le spectacle lumineux : « Vercors en lumière », qui est « très beau en termes de visibilité. » Voici la présentation de ce spectacle diffusée par le site Villard-de-Lans/Corrençon-en-Vercors : : « *À Bois Barbu, à Villard-de-Lans, la forêt se métamorphose à la nuit tombée en un spectacle féérique pour petits et grands. Laissez-vous guider par Papito et sa petite-fille le long d'un sentier balisé et éclairé. De quoi (re)découvrir les paysages, les espèces et les histoires qui façonnent notre beau Vercors.* » Pour voir si des terrains de Saint-Colomban se prêteraient à ce type de spectacle, une rencontre est prévue par l'OT avec des responsables du spectacle du Vercors, sur site, le 11 décembre. Il n'existe pas de spectacle similaire en Maurienne.

- **Reconversion du local d'accueil du public (billetterie) du Bâtiment des remontées mécaniques, à La Pierre.** Ce local ne sera pas utilisé cet hiver puisqu'il n'y aura pas de vente de forfaits. Stéphanie LAFAURY suggère de l'ouvrir pour un autre usage : exposition temporaire d'artistes et artisans locaux ? présentation sous vitrines (fermées à clé) du savoir-faire des artisans locaux ?
L'idée est approuvée par la Commission. Le Maire donne son accord pour l'utilisation des locaux.
- **Refuge non gardé de la Combe du Merlet** - Proposition de Saint-Alban-des-Villards. Ce projet avance : étude de faisabilité financée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ; avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ; de l'État. Jacqueline DUPENLOUP : « *Nous aimerais qu'il soit le premier maillon d'une chaîne d'hébergements d'altitude du côté Belledonne. C'est un projet de diversification.* »
- **Création d'un sentier des cristaux reliant les deux communes de la vallée des Villards** - Ce projet est porté par un groupe de passionnés (dont Mathieu Taboury), qui se réunit périodiquement pour un classement de la collection de minéraux donnée par Mme SEGARRA.

La 6^e Réunion de la Commission sur la diversification

**de l'offre touristique aura lieu le mardi 09 décembre 2025, à 17 h,
en Mairie de Saint-Colomban-des-Villards.**

**Le Maire,
Pierre-Yves BONNIVARD**

